

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 82 (1985)
Heft: 3

Rubrik: Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conseils aux débutants

Mars 1985

Mes amis, mes amis ! Je reçois un appel téléphonique désespéré de mon collègue rédacteur : « Nom de d..., ton article, le mois de février n'a que 28 jours » ! Petit, le gaillard, quelle voix, mais surtout quelle conscience à la bonne conduite du journal. Eh bien, cher collègue, accepte mes excuses. Je suis navré, mais tout de même heureux de te créer des soucis autres que financiers !

Ces temps derniers, la loi fédérale sur les épizooties, ainsi que son ordonnance d'exécution ont été modifiées. Il en résulte essentiellement que désormais, seules les loques, européenne et américaine, restent des maladies épizootiques, donnant droit à des indemnités en cas de destruction de colonies.

L'acariose des abeilles et la varroase, de laquelle on parle beaucoup maintenant, sont reléguées au rang des autres maladies, en dépit des recommandations contraires qu'ont données, sans exceptions, toutes les organisations apicoles consultées par l'Office vétérinaire fédéral. Bel exemple de démocratie !

Les non-initiés pourraient dès lors croire que ces maladies sont sans conséquences. Eh bien non, il

n'en est rien, et il vous en coûtera certainement, si vous n'êtes pas de cet avis.

Rappelons que les symptômes les plus visibles de l'acariose se découvrent au premier printemps. Les abeilles ont des difficultés à voler, et les colonies sont affaiblies, à la suite de perte d'abeilles. Si vous deviez constater de telles anomalies, consultez sans tarder l'inspecteur des ruchers de votre cercle. Auparavant, dans des cas de ce genre, tout un secteur était mis sous séquestre, et tous les ruchers compris traités au «Folbex». Désormais, seul le rucher infecté sera traité.

Si le parasite responsable de l'acariose, «Acarapis woodi» se développe dans les trachées des jeunes abeilles, et qu'il est, par conséquent, bien réceptif aux fumées du «Folbex», il n'en va pas de même du parasite responsable de la varroase, «Varroa Jacobsoni», pourtant un proche parent, de taille plus grande. Celui-ci infeste non seulement les abeilles adultes, mais également les larves juste avant l'operculation. Si le traitement «Folbex» permet de traiter les varroas agrippés aux abeilles, il est malheureusement inefficace sur le couvain. Il conviendra de rechercher dès lors la présence de ces intrus de manière précoce,

alors qu'il sera encore temps d'intervenir avec succès.

En conclusion, la varroase concerne chacun, car c'est l'apiculteur qui devra être en mesure d'en déceler la présence. Il est, à ce stade, prématuré de citer les mesures à prendre pour cette recherche. Les moyens doivent être, au préalable, coordonnés, pour garantir un maximum d'efficacité. En temps utile, nous en reparlerons.

A. Rosselet

A VENDRE

Supports de ruche en ciment, 3 m, avec auget, bas prix.

G. Voumard, La Neuveville.

A VENDRE

6 ruches DT peuplées avec hausses et cadres, 1 grille à reine, 1 planche chasse-abeilles, 1 plateau de hausse et différents accessoires et outillages.

H. Wirz, ch. des Murs-Blancs 59, 1814 La Tour-de-Peilz, tél. 021/54 21 16.

A VENDRE

pour cause de diminution d'effectif quelque dix colonies logées dans ruches D.B. Matériel en bon état.

S'adresser à **Adrien Paroz, Bd Paderewski 17, 1800 Vevey.**

Pourquoi l'apiculture resterait-elle figée à jamais ?

ALURUCHE ET ALUCLAIR

deux ruches modernes pour une apiculture rationnelle; esthétiques, légères, robustes, et sans entretien. Médaille de bronze au XXVIII^e congrès Apimondia d'Acapulco.

Renseignements et visites: **Jérôme Jacquod, 1967 Bramois**
Tél. 027/31 18 44.